

Le **28 mars 2012** à 19 heures 30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mrs Michel COURAGEOT, Gilbert KUHNER, Philippe LESEUR, Francis MAJORKIEWIEZ, Michel PAULIN, Patrice VOIRIN, Jean-Yves ROY, membres du Bureau.

Etaient excusés : Mmes Marie-Thérèse HURNI, Marie-Thérèse DORE.

Membres en exercice : 10

Membres Présents : 8

Membres Votants : 8

Coopération intercommunale : Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Le Président informe que par courrier du 08 mars 2012, monsieur le Préfet de Haute-Marne sollicite l'avis de la communauté de communes et des communes membres de celle-ci au sujet de son schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce dernier prévoit une modification du périmètre avec intégration des communes de SEXFONTAINES et de BEURVILLE.

Il rappelle que par délibération du 28 novembre 2011, le conseil communautaire a accepté à l'unanimité l'intégration de la commune de SEXFONTAINES.

Après étude du schéma, le Bureau de la communauté de communes considère à l'unanimité, que l'intégration de la **SEULE** commune de BEURVILLE ne peut se justifier eu égard à :

1°) Sa situation géographique : aucune voie routière ne dessert la commune de Beurville depuis une commune de la communauté de communes. Les axes routiers pour se rendre à Beurville depuis la communauté de communes du bassin de Bologne Vignory Froncles sont :

- En provenance de Daillancourt : D325 en passant par Bouzancourt puis Cirey-Sur-Blaise.
- En provenance de Marbeville : D233 en passant par Champcourt, Harricourt, Buchey puis Rizaucourt-Buchey.

2°) Le fait que la commune de BEURVILLE n'est pas demandée son intégration à notre EPCI

3°) Son bassin de vie très différent de celui de la communauté de communes : pas de fréquentation des écoles, syndicats ou autres établissements publics situés sur la communauté de communes.

Le Bureau considère que l'intégration demandée ne peut s'envisager que dans la stricte éventualité des adhésions d'autres communes dont le bassin de vie concerne déjà notre territoire, à savoir : Ambonville et Leschères (élèves scolarisés au collège de Froncles, périmètre du Centre de Secours de Froncles pour Leschères, adhésion à un SIAE avec des communes de la communauté de communes pour Ambonville...).

Le Bureau rappelle qu'il a émis un avis favorable aux 8 communes du secteur d'ANDELOT et à toute intégration d'autres communes permettant le maintien d'une cohérence territoriale avec ce secteur (exemple Darmanes).

Il revient au conseil de communauté de se positionner par rapport à l'intégration, ou non, de la commune de BEURVILLE. Cette question sera soumise au conseil communautaire lors de l'assemblée générale prévue le 12 avril. Les Maires des communes seront informés auparavant de l'avis du Bureau.

Représentations Communauté de Communes

A la suite des nouvelles élections municipales de Soncourt sur Marne, il convient d'élire de nouveaux représentants dans certaines instances.

SMICTOM Centre : un nouveau délégué afin de représenter la communauté de communes au SMICTOM Centre. Comme convenu lors des dernières élections générales, il est proposé de désigner un délégué communautaire ou conseiller municipal de la commune concernée. Sur proposition du conseil municipal de Soncourt, Mme Véronique MAIRE est désignée pour être déléguée. Son élection sera soumise au vote du conseil de communauté.

Pays de Chaumont : M. Lahoreau était élu délégué titulaire au Pays de Chaumont avec Mrs Maillot et Roy. Un nouveau délégué titulaire devant être élu, les membres du Bureau propose l'élection de . Cette proposition sera soumise au vote du conseil de communauté.

Bureau de la communauté de communes : Comme pour le renouvellement précédent, les membres du Bureau proposent à l'unanimité l'élection de Mme Ghislaine PERRIN, nouveau maire de Soncourt. Ceci afin de conserver une représentation cohérente du territoire. Mme PERRIN sera présentée comme candidate à l'élection d'un membre du Bureau au prochain conseil communautaire.

Contrat Logiciel informatique : Le contrat Ségilog est arrivé à échéance en 2011. Une nouvelle proposition de contrat a été adressée à la communauté de communes. Les membres du Bureau acceptent à l'unanimité de renouveler le contrat du logiciel informatique avec la société SEGILOG et sollicite l'accord du conseil communautaire à ce sujet.

Finances :

Dématérialisation des documents budgétaires : Au même titre que les délibérations sont désormais dématérialisées, la Préfecture propose à la communauté de communes de dématérialiser les documents budgétaires. Cette proposition étant très intéressante en terme de gestion administratif, les membres du Bureau émettent un avis favorable à ce principe. Le conseil de communauté sera sollicité pour autoriser le Président à signer un avenant à la convention ACTES.

Comptabilités 2011 et 2012

Les membres du Bureau étudient les documents budgétaires 2011 et 2012, à savoir : comptes de gestion 2011, comptes administratifs 2011 et proposition de budget 2012.

Concernant les investissements prévus pour 2012, les membres du Bureau décident de ne pas programmer une proposition faite par M. Gayet concernant la création de planchers au niveau du Donjon et de la tour au puits du château de Vignory. Ces travaux seront étudiés en commission tourisme avant d'être proposés au conseil communautaire. Par contre, l'édition d'un bulletin de communication sur le château est accepté par le Bureau. Des subventions peuvent être attribuées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Ce projet sera présenté au conseil de communauté.

Le Bureau accepte ensuite le nouveau programme d'intérêt général intitulé « habiter mieux ». Une présentation de ce dossier sera également faite au conseil de communauté.

Concernant le tourisme, le Bureau accepte l'installation de sous-compteurs électriques au niveau des bornes des haltes nautiques afin de facturer la consommation réelle des plaisanciers installés à l'année. Cette facturation serait étendue également aux meublés touristiques. L'accord du conseil de communauté sera sollicité.

Au niveau des recettes fiscales attendues, le Bureau ne souhaite pas d'augmentation des taux. Le projet de budget 2012 sera donc présenté avec les mêmes taux que 2011.

Ce budget tient compte du fait qu'il avait été proposé lors du budget primitif 2011 de ne pas engager de nouveaux investissements sur 2012. Seuls les travaux en cours ou programmés et bénéficiant des arrêtés de subventions sont inscrits pour 2012.

Ces documents budgétaires seront présentés au conseil communautaire pour vote.

Amortissements : Le Président rappelle que des amortissements sont effectués sur certains comptes budgétaires. A la demande de la trésorière de nouveaux comptes doivent être amortis. Ainsi le Bureau après en avoir délibéré, propose d'amortir de nouveaux comptes comme suit :

205 : brevets, concessions : 3 ans

21568 : autres matériels et outillages techniques défense incendie : 15 ans

2158 : matériels et outillages techniques : 15 ans

2181 : installations générales et aménagements divers : 20 ans

2188 : autres acquisitions (instruments musique) : 6 ans

Demandes de subventions : Le Président présente au Bureau des demandes de subventions d'associations locales. A l'unanimité le Bureau rappelle que la communauté de communes n'a pas la compétence pour verser des subventions. Un courrier sera envoyé dans ce sens aux demandeurs.

Aménagement de l'espace

Embellissement : Monsieur Voirin souhaite soulever le problème de l'entretien des espaces verts intercommunaux créés dans le cadre des travaux d'embellissement. Les statuts communautaires prévoient dans le cadre de l'aménagement de l'espace, l'intervention de la communauté de communes au niveau de l'investissement (création des embellissements). Les nouvelles dispositions en matière d'intercommunalité exigent désormais un transfert complet d'un bloc de compétences (fonctionnement + investissement). Il convient donc de vérifier les statuts de la communauté de communes à ce sujet.

Le Président indique qu'au moment du transfert de cette compétence « embellissement » il avait bien été convenu que les communes assureraient l'entretien des espaces, même ceux financés par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau demandent au Président de s'informer sur la légalité des statuts en vigueur. Des démarches seront effectuées pour officialiser les mises à disposition des terrains communaux à la communauté de communes, pour ce qui concerne les constructions communautaires (haltes nautiques, hébergements touristiques...).

Service technique de Froncles : Une convention a été signée avec la commune de Froncles concernant la mise à disposition du service technique communal pour l'entretien de la halte nautique de Froncles. De nouveaux travaux ont été confiés à ce service : réception des livraisons de plaquettes pour la MARPA, entretien des espaces verts de la ZAE la Rochelotte. Les membres du Bureau proposent au conseil de communauté d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention d'origine de mise à disposition du personnel et d'intégrer ces nouvelles interventions.

Politique du logement

A la suite du Programme d'Intérêt Général portant sur la précarité énergétique, le Pays de Chaumont souhaite initier un nouveau programme intitulé « Habiter Mieux ». Une présentation de ce nouveau projet sera faite au conseil de communauté pour validation.

MARPA de Froncles

Le Président indique qu'il rencontrera avec la Directrice de la MARPA, un représentant de la fédération nationale des MARPA le 19 avril prochain. L'objectif est toujours de communiquer sur l'ouverture de l'établissement ainsi que sur ces tarifs parmi les moins élevés du département.

Environnement :

Une délibération sera soumise à l'avis du conseil de communauté concernant une mission qui pourrait être confiée au cabinet Matutina concernant le développement éolien. Ce bureau d'études aurait à charge de réaliser une synthèse de tous les éléments dont dispose actuellement la communauté de communes afin de mettre en forme un dossier de demande de création de ZDE (sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes et des communes limitrophes). Il interviendrait également pour assurer les missions suivantes : conseiller la communauté de communes sur la problématique éolienne, assurer une permanence publique d'information de la population, accompagner les élus auprès des pouvoirs publics. Cette mission d'un montant de 3000 € est acceptée à l'unanimité par le Bureau et sera soumise à l'accord du conseil communautaire.

Redevance ordures ménagères

Le Président propose aux membres du Bureau d'inscrire à l'ordre du jour du conseil de communauté, le recours à un nouveau moyen de paiement en ligne de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères. Ce système appelé TIPI a un coût de 0.25% du montant du paiement + 0.10 € par transaction. Le Bureau accepte à l'unanimité cette proposition et sollicitera le conseil de communauté pour autoriser le Président à signer une convention avec les services des finances publiques.

Tourisme

Marion Bournac indique aux membres du Bureau que des nouveaux contrats aidés peuvent être signés avec Pôle Emploi pour le recrutement de personnel pour la gestion du mini-golf. A l'unanimité les membres du Bureau acceptent cette proposition.

Enfance jeunesse

A l'identique de ce qui est fait sur la commune de Froncles, le Président propose de signer des conventions de remboursement de frais avec la commune de Bologne et le Sivom les Colchiques concernant l'utilisation des locaux communaux. Le Bureau accepte cette proposition qui sera soumise à l'approbation du conseil communautaire.

Modification des tarifs enfance jeunesse :

Il est proposé une augmentation de certains accueils de loisirs afin d'uniformiser les tarifs sur les 3 sites (Bologne, Froncles et SIVOM Les Colchiques). Le Bureau accepte à l'unanimité cette proposition qui sera soumise à l'approbation du conseil communautaire.

M. ROY est nommé pour représenter la communauté de communes dans ses démarches avec les Francas et la CAF.